

SÉANCE DU 27 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre, le 27 mars à 18h30, le conseil municipal de la commune de SOMMIÈRES-DU-CLAIN, convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur René MORISSET.

PRÉSENTS : M. MORISSET René, Mr JARASSIER Gilbert, Mr BERGEON Eric, Mme DAUGER Dominique, Mme BOILLEDIEU Juliette, M. DION Daniel, M. AUMOND Jérôme, , Mme MALLET Carine, M. BARDET Alain, M. TORRES Philippe, M. GERMAIN Jean-Marie

ABSENTS EXCUSÉS Mme Sandrine PUAUD-MOUSSA

ABSENTS : M. DOARÉ Eric

Secrétaire de séance : Mme Juliette BOILLEDIEU.

Mme BOILLEDIEU Juliette a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2024 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Définissant les zones d'accélération de l'énergie,
2. Demande de Subventions communales.
3. Vote des taux de fiscalité directe 2024,
4. Approbation des comptes de gestion 2023 : Ets Commune, LEASIG, Immeuble Restaurant, Immeuble Boulangerie, Chaufferie Collective, Lotissement.
5. Vote des comptes administratifs 2023 : Ets Commune, LEASIG, Immeuble Restaurant, Immeuble Boulangerie, Chaufferie Collective, Lotissement.
6. Affectation des résultats 2023 : Ets Commune, LEASIG, Immeuble Restaurant, Immeuble Boulangerie, Chaufferie Collective, Lotissement.
7. Vote des budgets primitifs 2024 : Ets Commune, LEASIG, Immeuble Restaurant, Immeuble Boulangerie, Chaufferie Collective, Lotissement

Questions diverses.

1 - OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DÉFINISSANT LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DE L'ÉNERGIE

Le maire rappelle que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables. L'État doit mettre à la disposition des collectivités locales les informations disponibles sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables. Les communes doivent ensuite, après concertation du public, identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil des installations.

Passé un délai de 6 mois, le référent préfectoral arrêtera la cartographie des zones d'accélération et la transmettra pour avis au comité régional de l'énergie. Si ce comité conclut que les zones identifiées sont suffisantes pour atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables, les référents préfectoraux de la région arrêteront la cartographie à l'échelle du département, après avis conforme de chaque commune concernée pour les zones situées sur son territoire. Dans le cas contraire, les référents préfectoraux devront demander aux communes d'identifier de nouvelles zones. Les communes pourront toujours délimiter des zones d'exclusion dès lors que les objectifs régionaux sont atteints.

Sur la base des informations reçues de la préfecture sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables et compte tenu des résultats de la concertation menées sur la commune.

Le maire propose de retenir les zones suivantes

Tableau des ZA EnR de la Commune de SOMMIÈRE DU CLAIN

Vecteur d'énergie	Type	Non sur tout le territoire de la Commune	Où ZA EnR déjà connue par la Commune	Où sur tout le territoire de la Commune
ÉOLIEN			Projet : Parc de 4 éoliennes La Roche au Loup	
PHOTOVOLTAÏQUE	Au sol		- parcelle 103 section AX – 2023 m ² – Pièce de la Crolière - parcelle 106 section AX – 8441 m ² – Pièce de la Crolière	uniquement sur zones artificialisées
	Toiture			OUI sur tout le territoire communal hors zone ABF
	Hangars agricoles		- La borderie AK133 – 1 X 1636 M ² - Les Croix BC 42-43 – 2 X 2360 M ² - Clamondier AI 146 145 144 – 1 x 3879.83 m ²	Oui sur les exploitations agricoles
	Agri voltaique		Projets : aux lieux-dits La Chaume du Mont – Le Creux de la Pique -	Oui sur les exploitations agricoles
	Locaux professionnels / publics		Projet sur école et salle socio éducative	Oui sur tout le territoire de la commune
	Parking			Oui sur tout le territoire de la commune
RÉSEAU DE CHALEUR	Biomasse		Réseau de chaleur Chaufferie à bois mairie-école-foyer logement et logement mairie-salle des fêtes	Oui sur zones urbanisées
	Géothermie		rue de Lavaud parcelle 308 section AZ	Oui sur l'ensemble de la commune lorsque le terrain le permet
Autres	Méthanisation		Parcelle 76 section AS - SUEZ 411 683 m ² lieu-dit La Chaume du Mont	
	Hydroélectrique		Projet au Moulin de Bernay parcelle 207 AM	

Vu le code de l'énergie,

Vu les informations reçues de la préfecture sur le potentiel d'implantation des énergies renouvelables,

Vu la concertation avec le public et les retours de cette concertation,

Considérant l'intérêt pour la commune Sommières-du-Clain,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de définir les zones d'accélération de l'énergie proposées conformément aux dispositions de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie ;

- charge le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

3 - OBJET DE LA DELIBERATION : VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE 2024

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réévaluer à raison de 1, 2 ou 3 % les taux d'imposition des 3 taxes directes locales. Il rappelle les taux appliqués en 2023.

TAXES	Taux 2023	PROPOSITIONS TAUX 2023 + 1%	PROPOSITIONS TAUX 2023 + 2%	PROPOSITIONS TAUX 2023 + 3%
Taxe Foncière (Bâti)	27.09 %	27.36 %	27.63 %	27.90 %
Taxe Foncière (non bâti)	22.27 %	22.49 %	22.72 %	22.94 %
Taxe Habitation	14.20 %	14.34 %	14.48 %	14.62 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal consent à une augmentation de 2 % et adopte les taux proposés au titre de l'année 2024 comme suit :

Taxe Foncière (Bâti)	27.63 %
Taxe Foncière (non bâti)	22.72 %
Taxe d'habitation	14.48 %

4 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 DES ETS COMMUNE, LEASIG, IMMEUBLE RESTAURANT, IMMEUBLE BOULANGERIE, CHAUFFERIE COLLECTIVE, LOTISSEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable de la Trésorerie de Montmorillon à la clôture de l'exercice 2023. Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2023 des Ets COMMUNE, LEASIG, IMMEUBLE RESTAURANT, IMMEUBLE BOULANGERIE et CHAUFFERIE COLLECTIVE, certifie que le montant des titres à recouvrer et les mandats émis sont conformes aux écritures.

5 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DES ETS COMMUNE, LEASIG, IMMEUBLE RESTAURANT, IMMEUBLE BOULANGERIE, CHAUFFERIE COLLECTIVE, LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les résultats des comptes administratifs 2023 présentés par Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire. Monsieur le Maire, absent de la salle, n'a pas participé au vote des Comptes Administratifs.

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 et les affectations des résultats portées sur les différents BP 2024 sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses réalisées	165 278.31 €	708 367.03 €
Reste à réaliser	2 200.00 €	0.00 €
Recettes émises	189 713.55 €	862 890.53 €
Reste à réaliser	290.00 €	0.00 €
Résultat de clôture	24 435.24 €	154 523.50 €

Affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent	178 958.74 €
Résultat de fonctionnement (excédent) au compte 002 reporté sur le BP 2024 :	154 523.50 €
Résultat d'investissement reporté (Excédent) au compte 001 sur le BP 2024 :	24 435.24 €
Affectation en réserve au compte 1068 sur le BP 2024 :	0.00 €

BUDGET L.E.A.S.I.G

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	900.00 €	380 381.37 €
Reste à réaliser	1 200.00 €	0.00 €
Recettes émises	1 841.22 €	396 246.31 €
Reste à réaliser	900.00 €	0.00 €
Résultat de clôture à reporter	941.22	15 864.94 €

Affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024 :

Résultat de fonctionnement (Excédent) à reporter sur le compte 002 sur le BP 2024 :	15 864.94
Affectation complémentaire en réserve à porter au compte 1068 du BP 2024 :	0.00 €
Résultat d'investissement (Excédent) à reporter sur le compte 001 sur le BP 2024 :	941.22 €

BUDGET IMMEUBLE RESTAURANT

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	1 424.94	1 747.42
Reste à réaliser	0.00	0.00
Recettes émises	3 168.88	7 924.88
Reste à réaliser	0.00	0.00
Résultat de clôture à reporter	1 743.91	6 177.46

Affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024 :

Résultat d'exploitation (excédent) à porter au compte 002 du BP 2024 :	6 177.46 €
Affectation complémentaire en réserve à porter sur le Cpte 1068 du BP 2024 :	0.00 €
Résultat d'investissement reporté (Excédent) à porter sur le Compte 001 du BP 2024 :	1 743.94 €

BUDGET IMMEUBLE BOULANGERIE

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	53 665.26	12 177.64
Reste à réaliser	0.00	0.00
Recettes émises	32 430.69	29 102.72
Reste à réaliser	0.00	0.00
Résultat de clôture à reporter	- 21 234.57	16 925.08

Affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 :	16 925.08 €
Affectation complémentaire en réserve à porter sur le Cpte 1068 du BP 2024 :	16 925.08 €
Résultat d'investissement reporté (Déficit) à porter sur le Compte 001 du BP 2024 :	21 234.57 €

BUDGET CHAUFFERIE COLLECTIVE

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	274 206.46	22 371.05
Reste à réaliser	0.00	0.00
Recettes émises	244 032.53	103 913.37
Reste à réaliser	0.00	0.00
Résultat de clôture à reporter	-30 173.93	81 542.32

Affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024 :

Résultat d'exploitation à porter au compte 002 sur le BP 2024 :	51368.39 €
Affectation complémentaire en réserve à porter sur le Cpte 1068 du BP 2024 :	30 173.93 €
Résultat d'investissement reporté (Déficit) à porter sur le Compte 001 du BP 2024 :	30 173.93 €

BUDGET LOTISSEMENT

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses émises	16 380.00	16 380.00
Reste à réaliser	0.00	0.00
Recettes émises	0.00	16 380.00
Reste à réaliser	0.00	0.00
Résultat de clôture à reporter	-16380.00	0.00

Affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024 :

Résultat d'exploitation (Déficit) à porter au compte 002 sur le BP 2024 :	0.00 €
Affectation complémentaire en réserve à porter sur le Cpte 1068 du BP 2024 :	0.00€
Résultat d'investissement reporté (Déficit) à porter sur le Compte 001 du BP 2024 :	16 380.00€

3 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 DES ETS COMMUNE, LEASIG, IMMEUBLE RESTAURANT, CHAUFFERIE COLLECTIVE, LOTISSEMENT.
--

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le vote des budgets primitifs 2024 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses.

BUDGET PRINCIPAL

- Section investissement Recettes / dépenses 129 750.00 €
- Section fonctionnement Recettes / dépenses 815 971.62 €

BUDGET L.E.A.S.I.G

- Section investissement Recettes / dépenses 20 550.22 €
- Section fonctionnement Recettes / dépenses 395 579.94 €

BUDGET RESTAURANT

- Section investissement Recettes / dépenses 45 500.00 €
- Section fonctionnement Recettes / dépenses 16 072.46 €

BUDGET BOULANGERIE

- Section investissement Recettes / dépenses 30 558.44 €
- Section fonctionnement Recettes / dépenses 20 109.69 €

BUDGET CHAUFFERIE COLLECTIVE

- Section investissement Recettes / dépenses 75 423.93 €
- Section fonctionnement Recettes / dépenses 92 219.26 €

BUDGET LOTISSEMENT

- Section investissement Recettes / dépenses 416 790.00 €
- Section fonctionnement Recettes / dépenses 400 410.00 €

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

La séance a été levée à 20H25

Questions diverses :

- Demande de subventions : Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal des différents dossiers de demande de subvention des différentes associations. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas verser de subvention aux différentes associations.

NOM PRÉNOM	QUALITÉ	SIGNATURE
MORISSET René	Maire	
JARASSIER Gilbert	1 ^{er} Adjoint	
BERGEON Eric	2 ^{ème} Adjoint	
DAUGER Dominique	3 ^{ème} Adjointe	
BOILLEDIEU Juliette	C.M	
DION Daniel	C.M	
AUMOND Jérôme	C.M	
PUAUD-MOUSSA Sandrine	C.M	
MALLET Carine	C.M	ABSENTE
BARDET Alain	C.M	
DOARÉ Eric	C.M	ABSENT
TORRES Philippe	C.M	
GERMAIN Jean-Marie	C.M	